



Normandie – Caen
206 rue saint-Jean
14000 CAEN

Déclaration du SNES-FSU à la CAPA Hors-Classe des CPE du 19 mai 2017

Cette CAPA intervient au lendemain de l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement suite à l'élection présidentielle. Pour la deuxième fois en quinze ans, ce scrutin a vu arriver au second tour un candidat du Front National. Cette situation en dit long sur l'état de notre société, l'ampleur des inégalités et des inquiétudes, la défiance vis à vis d'une large partie du monde politique. Elle est aussi le produit de multiples renoncements et, en tant qu'éducateurs en charge de la formation de citoyens en devenir, elle ne peut que nous attrister.

Combattre les idées d'extrême droite implique de lutter contre les inégalités et les injustices. Continuer sur la voie des politiques libérales comme les choix dans la composition de ce gouvernement semblent l'annoncer ne fera au contraire que les aggraver, en augmentant le chômage et précarité, en fragilisant les services publics et la protection sociale. La FSU porte des propositions alternatives pour une société plus juste et plus solidaire qu'elle continuera de défendre avec les personnels en construisant, chaque fois que nécessaire, les mobilisations dans l'unité la plus large.

L'ordre du jour de cette CAPA concerne des opérations de gestion de nos carrières en pleine mutation puisque, malgré ses insuffisances, le nouveau parcours professionnel « carrières et rémunérations » déconnectera largement l'avancement de l'évaluation des personnels. Cette CAPA est donc la dernière du genre.

Trois rendez-vous de carrière remplaceront désormais la notation administrative annuelle et les avis portés pour l'accès à la hors-classe. Pour les CPE, c'est la fin d'un système de notation unique, qui exige d'autant plus un cadrage national. La double évaluation doit en effet permettre de sortir d'un rapport dual avec le chef d'établissement et de prendre appui sur des critères nationaux en lien avec la pratique professionnelle. Les discussions sur les grilles nationales d'évaluation ont permis de rapprocher le dispositif de celui des enseignants et le SNES-FSU y a pesé pour que le CPE soit reconnu comme « concepteur de son activité ». Même si nous continuons de regretter que la figure imposée de grilles d'items n'écarte pas le risque d'une évaluation formelle « à la découpe » du métier, les décrets et arrêtés parus au JO des 7 et 10 mai consacrent une avancée.

Le SNES-FSU sera à l'offensive pour que ce pas vers la double évaluation ouvre rapidement la porte à une inspection spécifique, directement issue du corps des CPE. Le SNES-FSU continuera, parallèlement, de revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation. La concrétisation de ces deux dernières étapes permettrait la mise en place d'une inspection-conseil et d'un véritable accompagnement professionnel tout au long de la carrière.

Depuis 3 ans, les orientations ministérielles ont ouvert la perspective de faire de la hors-classe le débouché naturel de carrière pour tous. Le principe selon lequel tous les CPE ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est à dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite, est désormais acté. Hélas, cette année, le contingent accordé à notre académie ne va encore pas permettre de promouvoir tous les collègues du 11ème échelon et nous le déplorons.

Un nouveau chantier s'ouvre avec la classe exceptionnelle, créée au 1er septembre 2017, qui constitue un nouveau débouché de carrière au-delà de la hors-classe. Les volumes de promotion et les modalités d'accès tels qu'ils sont annoncés sont inadaptés à la structure de nos corps et seront loin d'offrir une perspective pour tous avant le départ à la retraite. Ses modalités doivent être revues au profit d'un accès ouvert à tous. Le SNES-FSU revendique une reconstruction de la carrière intégrant les indices terminaux de la future classe exceptionnelle et pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade.